MEDIRECT COMPTE EPARGNE ME12

Type de compte	Un compte épargne non-réglementé en euro avec un taux d'intérêt attrayant et un préavis de retrait de 12 mois.
A qui s'adresse ce compte	Ce compte a été concu pour ceux qui n'auront pas besoin de leur argent pendant une période d'au moins 12 mois.
Devise	EUR
Pré-requis	Afin de pouvoir ouvrir un compte, vous devez: • avoir au minimum 18 ans • être résident belge possédant une carte d'identité belge ou une carte de séjour belge
Durée	Le compte d'épargne est à durée indéterminée, mais tout retrait est soumis à un préavis de 12 mois.
Taux	Taux d'intérêt de 0,70% net par an (brut 1,00 % sujet à 30% de précompte mobilier). Nos taux d'intérêts sont des taux de base (pas de prime de fidélité). Les taux d'intérêt peuvent varier selon les conditions du marché et peuvent être modifiés par MeDirect à tout moment. Le client sera informé par le biais d'un e-mail ou d'un message sécurisé.
Calcul des intérêts	Les intérêts sont calculés à fréquence journalière sur le solde du compte ME12.
Versement des intérêts	Les intérêts sont crédités tous les trois mois et notamment le dernier jour ouvrable du mois de mars, juin, septembre et décembre.
Risques	En cas de faillite ou risque de faillite d'une institution financière, l'épargnant court un risque de perte de son épargne ou il peut être l'objet d'une diminution/conversion en actions (Bail-in) du montant de sa créance sur l'institution financière au-dessus du montant de 100.000 EUR garanti par la garantie des dépôts. Risque d'inflation : La hausse continue des prix pourrait faire perdre de la valeur à l'argent épargné.
Comment ouvrir un compte ME12 ?	Il n'est plus possible d'ouvrir un compte ME12.
Transactions/Montant maximum	Vous pouvez plus effectuer de dépôts sur votre compte ME12. Les retraits peuvent être effectués sous réserve d'un préavis de 12 mois.
Frais	La gestion d'un compte ME12 est gratuite. Pour un aperçu complet de nos tarifs et prix, veuillez consulter le guide tarifaire de MeDirect.
Conditions et informations complémentaires	Cette fiche produit vous est fournie à titre purement informatif. Pour un complément d'informations sur les conditions de notre compte ME12, nous vous invitons à consulter les Conditions Générales de MeDirect.
Plaintes	Les éventuelles plaintes peuvent être adressées : • à complaints@medirect.be en première instance • ou au Service de Médiation pour le Consommateur: North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8, bte 1, B-1000 Bruxelles. Tel: 02/702.52.00 – E-mail:

	contact@consumentenombudsdienst.be
Droit applicable	Ce produit est régi par le droit belge. Attention, il n'existe pas de fiche d'informations clés prévu par la législation pour ce type de produit.

BON A SAVOIR ...

Comment puis-je vous notifier de mon intention de retirer des fonds de mon Compte épargne ME12?

Vous pouvez effectuer un versement de votre Compte épargne ME12 vers votre Compte à vue via notre plateforme en ligne. Douze mois après la demande de retrait d'argent, le montant sera automatiquement transféré sur votre Compte à vue chez MeDirect. De votre Compte à vue, vous pourrez le transférer sur votre compte d'investissement ou un autre compte.

Et si j'ai besoin de l'argent de mon Compte épargne ME12 maintenant ?

Pour retirer de l'argent de votre Compte d'épargne ME12, un préavis de 12 mois s'applique. Vous pouvez effectuer la demande de retrait vous-même via notre plateforme en ligne. Douze mois après la demande de retrait, le montant sera automatiquement transféré sur votre Compte à vue chez MeDirect.

Où puis-je obtenir de l'aide ?

Vous pouvez obtenir de l'aide en nous appelant au 02 518 00 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 14h00. Vous pouvez aussi nous envoyer un email info@medirect.be ou nous envoyer un message par le service de messagerie sécurisée disponible sur votre site privé.